

ANNONCES NOUVELLES

COTTAGE A LOUER—Un magnifique cottage à louer sur la rue Principale, Hull, en face du b'c Poulin. S'adresser à STANISLAS AUBRY, Prop.

PERDUE—Une vache rouge, portant sur le côté droit deux marques blanches, le pis blanc et une corne penchant sur l'œil à gauche; elle porte deux trous d'une balle sur l'oreille gauche, et elle a une marque dans le corps.

JOSEPH NORMAND, Propriétaire, 13 rue Britannia, Hull.

EMANDE—Un monsieur anglais désire trouver une chambre avec pension dans une famille Canadienne-française de 1ère classe dans le but de se perfectionner dans l'étude de la langue française. S'adresser à Da ROBERTSON L. D. S., Ottawa, 20 Sept 1886-3in 25 rue Sparks.

A. J. A. ROBILARD

MEDECIN VETERINAIRE

46 rue YORK

Seul Canadien-Français diplômé au Collège d'Ontario jusqu'à ce jour.

L'EAU Minérale St-LEON

Deviens au Canada la médecine la plus populaire.

Un autre témoignage important

Picton, N.-E., 19 août 1886

F. WYATT FRASER, Ec., Agent Général pour l'Eau St-Léon, Nouvelle-Ecosse.

Cher monsieur, Depuis trois ans, je souffrais de la dyspepsie et des bronchites; j'avais essayé maints remèdes prescrits par les meilleurs médecins, et rien n'avait fait effet.

Je me suis associé pour le présent terme commercial du collège trois professeurs de haut mérite et de grandes capacités.

L'objet du collège est: 1er—D'accorder la facilité d'apprendre rapidement aux jeunes élèves qui ne peuvent suivre le cours ordinaire des autres collèges ou académies.

2ème—De préparer les élèves pour le Service Civil et la Matriculation et de passer les examens comme ingénieurs.

3ème—Pour donner l'avantage à ceux qui sont en retard dans leurs études, d'acquiescer les connaissances dont ils ont été privés.

Il est de la plus haute importance que les élèves commencent à l'ouverture même des cours afin de subir avec succès les examens de No-embre, Janvier et Mai.

H. J. FRAWLEY, M. A. N. B.—L'Institut s'est assuré les services du professeur J. A. GUIGNARD pour donner un cours de FRANÇAIS, embrassant la Grammaire, la Composition et la Littérature.

Les heures consacrées à l'étude sont: Matin 9.30 à 12.00, Après-midi 2.30 à 5.30, Soir 7.30 à 10.00

Ottawa, 16 Sept. 1886-1a.

Collège International Commercial ET PREPARATOIRE.

INSTITUT D'EDUCATION DE FRAWLEY.

Transféré au No. 474, Rue Sussex.

Le collège bien connu pour le cours commercial qui s'y donne s'est ouvert MARDI, le 14 courant.

Je me suis associé pour le présent terme commercial du collège trois professeurs de haut mérite et de grandes capacités.

L'objet du collège est: 1er—D'accorder la facilité d'apprendre rapidement aux jeunes élèves qui ne peuvent suivre le cours ordinaire des autres collèges ou académies.

2ème—De préparer les élèves pour le Service Civil et la Matriculation et de passer les examens comme ingénieurs.

3ème—Pour donner l'avantage à ceux qui sont en retard dans leurs études, d'acquiescer les connaissances dont ils ont été privés.

Il est de la plus haute importance que les élèves commencent à l'ouverture même des cours afin de subir avec succès les examens de No-embre, Janvier et Mai.

H. J. FRAWLEY, M. A. N. B.—L'Institut s'est assuré les services du professeur J. A. GUIGNARD pour donner un cours de FRANÇAIS, embrassant la Grammaire, la Composition et la Littérature.

Les heures consacrées à l'étude sont: Matin 9.30 à 12.00, Après-midi 2.30 à 5.30, Soir 7.30 à 10.00

Ottawa, 16 Sept. 1886-1a.

THE LA CIE, DE THÉ ET CAFÉ ATLANTIQUE

est reconnue pour n'avoir jamais failli de donner pleine et entière satisfaction.

La Compagnie ci-haut mentionnée vient d'ouvrir un magasin au coin des rues Victoria et L. Kerman, où l'on pourra se procurer les meilleurs et les plus chers.

VENEZ UN! VENEZ TOUS!

Grands avantages pour les familles. Un essai vous convaincra des prix et de la qualité.

Le magasin général de thés et cafés situés au No.

96 RUE RIDEAU, OTTAWA

vient de recevoir ce qu'il y a de mieux et de fait de THÉS et CAFÉS.

EN Gros et en DÉTAIL

THE ATLANTIC TEA & COFFEE CO.

23 Sept 1886-6m

AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées s'adressent au sous-général, et encadrées "soumissions pour le prolongement de l'excavation, la fourniture de conduits en fonte etc., n'ont pas à être examinées à ce bureau, tous les jour, dimanches exceptés.

Toutes les soumissions devront être convenablement rimées sur à des feuilles imprimées fournies par le sous-général, et aucune autre soumission ne sera admise.

Cette opération ne s'engagera pas à accepter la plus basse ou aucune soumission.

Bureau du Secrétaire-Trésorier

Hôtel de Ville, Hull, 23 Sept 1886

Par ordre

J. O. LAFERRIERE Sec-Trés.

—4ins.

Dépôts du Journal

M. Thomas, épicière, Hull.

Mlle Siguin, rue Principale, Hull.

Madame Arbiq, rue Principale, Hull.

M. Guillaume, libraire, York et Sussex, Ottawa

COMTE D'OTTAWA

Les amis de M. Cormier avaient décidé, au commencement de la semaine d'avoir une assemblée des comités du candidat conservateur pour voir à l'organisation de la lutte dans la cité de Hull. Il avait été décidé d'abord que cette assemblée aurait lieu dans la salle de M. Du Rocher; un malentendu l'a fait fixer par le secrétaire du comité à la salle du marché, et le lendemain il fut décidé finalement qu'elle aurait lieu dans la salle de M. Labonté.

De tous ces malentendus il est résulté que la foule des électeurs s'est divisée; un parti était dans la salle de comité chez M. Labonté, l'autre dans la salle du marché. Voyant cela le président des comités de M. Cormier, M. Eddy, invita les électeurs présents à se rendre au marché, où il fut décidé avec les représentants de M. Rochon que l'assemblée serait publique, tenue en dehors de la salle et que les orateurs des deux partis parleraient vingt minutes chacun.

M. Eddy fut nommé président de l'assemblée et M. J. E. Bauset, secrétaire. Tous deux ouvrirent l'assemblée par quelques remarques en faveur de M. Cormier, et furent suivis par M. Bernard Simard, qui prononça quelques mots en faveur de M. Rochon.

M. Joseph Tassé, député d'Ottawa, fut ensuite appelé à prendre la parole. Il fut très bien accueilli par l'assemblée et traita pendant les quarante minutes de la formation du soi-disant parti national et de la question Riel.

Il fit voir que ce terme du parti national n'avait été pris par le parti libéral que dans le but de capter des votes conservateurs. Il rappela l'exemple des libéraux de 1872, lorsqu'ils furent battus par les conservateurs et s'appelaient nationaux. Mais aussitôt arrivés au pouvoir en 1873 ils reprurent leur vieille dérogue libérale, et choisirent de s'appeler libéraux comme ministres, comme juges, etc.

Les conservateurs nationaux qui avaient fait l'affaire du parti libéral furent laissés de côté, et lorsque les élections de 1874 survinrent, il n'y eut que des libéraux appelés au festin.

Au sujet de la question Riel, M. Tassé dit que les libéraux devraient être les derniers à en faire un programme politique dans la présente élection pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que leur chef même, M. Blake, a déclaré dans un discours à London qu'il ne voulait pas se faire une plateforme de l'échafaud de Régina. Deuxièmement, parce que c'est une question fédérale et qui ne doit pas être traitée dans les législatures provinciales, comme l'a formellement déclaré l'honorable M. Mowat, premier ministre libéral de la province d'Ontario. Troisièmement, parce que M. Rochon le candidat libéral actuel, dans le comté d'Ottawa, n'en parle pas dans son programme écrit. Ce programme contient même une clause qui condamne formellement toute intervention dans la politique fédérale. Cette clause est celle qui dit qu'il veillera d'un œil jaloux sur l'autonomie des provinces. Or le premier moyen à prendre pour protéger cette autonomie, c'est pour la province de Québec de ne pas se mêler des affaires fédérales, des affaires qui ne la regardent pas.

Parlant ensuite de la politique du gouvernement Ross-Tailon, dit que ce gouvernement avait rompu l'équilibre dans les finances, donnant pour l'exercice 1884-1885 un surplus de 24,950, et pour l'exercice 1885-1886, dont les comptes seront soumis à la prochaine session un surplus de \$100,000. M. Tassé termina son discours au milieu d'applaudissements en annonçant qu'il aurait ce nouveau l'occasion de rencontrer les électeurs du comté d'Ottawa pendant la présente lutte et de discuter plus longuement les questions politiques.

M. J. O. Pelland, avocat de Montréal, prit ensuite la parole en faveur de M. Rochon. Il annonce qu'il s'est séparé du parti conservateur au 16 novembre dernier et demandé aux électeurs présents de suivre son exemple. Il attaque ensuite l'administration des affaires provinciales par les gouvernements Chapeau, Mousseau, et Ross-Tailon, au sujet de la vente du chemin de fer du Nord, de l'affaire Forget, de la commission du service civil, et de l'affaire Gal. M. Pelland termina en parlant de l'affaire Riel, et en appelant Sir John A. Macdonald un vieux traître. M. Pelland fut applaudi par ses partisans.

Répondant à M. Pelland, M. J. MacDougall dit qu'il trouvait étrange d'entendre M. Pelland se proclamer conservateur jusqu'au 16 novembre et de l'entendre en même temps condamner les actes des gouvernements conservateurs; avant le 16 novembre. Pour prouver que Sir John n'était pas l'ennemi des Canadiens Français, comme le prétendait M. Pelland, M. MacDougall cita les paroles

de Sir John A. Macdonald prononcées à Londres, Angleterre, dans un grand dîner en l'honneur des Canadiens-Français, et aussi celles qu'il prononçait dernièrement à London, Ontario, pour désavouer les attaques du Mail contre les Canadiens-Français et l'institution de la dime. Parlant ensuite du parti national il dit que ce parti ne faisait tout ce bruit autour du nom de Riel que dans le but d'arriver à la crèche ministérielle, et que tous ces cris cesseraient une fois que ce but serait atteint, tout comme dans l'histoire des deux porcs qui criaient pour entrer dans un champ de patates et ne criaient plus une fois entrés.

M. C. B. Major prenant alors la parole dit que les électeurs devraient protester contre cette comparaison. Les cris commencèrent alors, poussés en grande majorité par les jeunes gens et enfants qui étaient dans la foule.

M. Messier suivit alors et dit qu'il connaissait M. MacDougall pour un gentilhomme, un homme honorable, et qu'il n'avait certainement pas eu l'intention d'insulter les membres du parti national en faisant cette comparaison. M. Messier s'attaqua ensuite à M. Tassé personnellement et à la Minerve, se servant d'épithètes grossières et indignes que nous ne pouvons pas reproduire ici.

M. Messier porta aussi les mêmes attaques grossières contre nos principaux hommes politiques qui ne partageaient pas les vues du parti libéral au sujet de l'affaire Riel, et les traita de vendus, pendards, etc.

M. Tassé se présenta ensuite pour avoir la réplique, comme la chose avait été convenue entre les deux partis. Mais la foule de jeunes gens qui était dans l'assemblée obéissant au mot d'ordre de quelques amis de M. Rochon, se mit à crier, à siffler et à appeler M. Goyette. M. Eddy voyant que l'ordre ne serait pas rétabli déclara l'ajournement de l'assemblée.

M. C. B. Major proposa alors des remerciements à M. Eddy comme président de l'assemblée et des hourrahs pour M. Rochon.

La foule y répondit et en donna ensuite pour M. Cormier à la demande de M. J. E. Bauset.

BELLE DEMONSTRATION

Nous avons eu le plaisir d'assister l'autre soir à une belle démonstration faite en l'honneur du dévoué Vicaire de Ste Anne d'Ottawa. Vous en avez déjà dit un mot, mais nous désirons vous donner des détails que vous serez sans doute heureux de publier.

Il s'agissait de fêter le premier anniversaire de l'ordination comme prêtre de M. l'abbé Louis Eugène Baril. Les principaux citoyens s'étaient fait un devoir et un plaisir tout à la fois de se rendre au presbytère pour lui témoigner leur profonde estime et de l'admiration qu'ils éprouvent pour son dévouement et ses vertus. Le témoignage sensible des sympathies de la population s'est traduit sous la forme d'une montre qui devra servir, comme le dit l'adresse, à marquer à M. le Vicaire les nombreuses heures qu'il aura sans doute à passer encore au milieu de nous.

Voici la liste des citoyens présents à cette occasion: MM. O. Dionne, Octave Dionne, J. Féréole Dionne, Joseph N. Favreau, J. P. M. Lecourt, Elie Tassé, Edmond Germain, F. P. Pâquette, F. V. R. Saucier, P. A. Hudon, Jos. Goulet, Aug. Gagnon, Jos. Bois, J. Granger, G. Boulet, Tho. Gagnon, X. Laliberté, Theo. Fortier, John Durocher, Elie Renaud, O. Leclair, Jos. Archambeault, Thos Pâquet, W. Ricard, R. M. Cleroux, P. Prudhomme, L. Z. Chabot, Géd. Mariveau, Félix Ouellette, Jos. Garvin, L. Laberge, Damien Sauriol, A. Marin, Benoit Roy, L. Renaud, O. Barrette, J. F. Boyer, B. Renaud, Peter Boyte.

L'adresse suivante fut lue par M. J. N. Favreau, qui avait pris la part la plus active à l'organisation du mouvement: Monsieur l'abbé L. C. Baril, vicaire de la paroisse Ste Anne d'Ottawa.

Monsieur le vicaire Nous sommes heureux de pouvoir vous offrir, à l'occasion de l'anniversaire de votre élévation au sacerdoce, l'hommage de notre estime et de notre respect. La population catholique de Ste Anne suit avec intérêt et avec reconnaissance votre œuvre d'apostolat, et nous sommes sûrs d'être les interprètes fidèles de ses sentiments en venant vous manifester aujourd'hui l'affection et l'admiration que nous inspirent votre rare humilité, votre grande charité et la dignité de votre caractère.

Depuis quelques années la paroisse de Ste Anne a grandi, s'est développée. Notre vénéré pasteur tout infatigable que soit son dévouement, pouvant à peine suffire à une tâche qui usait ses forces et sa santé. L'autorité religieuse si noblement représentée par notre éminent

Archevêque, fongea donc à lui donner un collaborateur pour l'aider dans les œuvres salutaires qu'il a fondées lui-même et dont le succès nous intéresse tous. Ce collaborateur, ce fut vous, Monsieur le Vicaire, et nous sommes fiers d'un choix qui nous honore, et met au service de notre bien-aimé Curé et des Catholiques de cette paroisse, le zèle qui vous distingue à un haut degré.

Aussi souhaitons-nous de tout cœur vous conserver longtemps afin de vous entendre et de vous voir comme par le passé, prêcher par la parole et l'exemple, les saintes maximes et les vertus sublimées de notre religion.

Vous nous permettez, monsieur le Vicaire, de joindre à cette expression de nos vives sympathies, un modeste gage de votre sincérité, une montre qui vous marquera les heures nombreuses que vous aurez encore à passer, nous l'espérons bien, au milieu de nous.

Le Révd M. Baril remercia en termes bien appropriés ses fidèles amis de cette touchante marque d'estime.

Bien que pris absolument à l'improviste, M. l'abbé Baril que dominait l'émotion, put trouver les paroles les plus heureuses, parce qu'elles venaient du cœur, pour remercier ses nombreux amis de la touchante manifestation que lui rappelait une date si mémorable de son existence. Il les assura de son entier dévouement aux intérêts religieux de la paroisse de Ste Anne, dévouement bien connu de tous et dont nous avons eu déjà tant de preuves.

La soirée se passa le plus agréablement du monde et nous félicitons tous ceux qui ont offert à ce digne prêtre le témoignage de leur attachement et de l'appréciation des services qu'il est toujours disposé à rendre à notre population.

Nous devons une mention spéciale au corps de musique de Ste Anne qui figure avec distinction dans toutes les circonstances et qui releva l'éclat de la soirée en faisant à M. le Vicaire l'agréable surprise d'une sérénade.

Communiqué

CHEMIN DE FER DU TEMISCAMINGUE

Les directeurs de la compagnie de chemin de fer du lac Temiscamingue ont décidé que l'inauguration officielle de leur chemin aura lieu mercredi prochain, 29 septembre. Une excursion sera organisée d'Ottawa pour assister à cette inauguration. Le départ aura lieu mardi soir, à onze heures et demie par les chars du Pacifique.

La distance d'Ottawa à Mattawan est de 200 milles et le prix du passage, aller et retour, première classe, a été réduit à \$9.75. De Mattawan au lac Temiscamingue, distance 100 milles, le voyage se fera par les bateaux et le chemin de fer du lac Temiscamingue. Le passage sera à moitié prix, soit \$3.50, aller et retour.

Les excursionnistes pourront revenir à leur gré.

ECHOS DE HULL

Le Rambler

Hier soir, le petit bateau traversier entre Ottawa et Hull a fait le service jusqu'à 11 heures afin de donner plus d'avantage aux citoyens d'Ottawa qui voulaient assister à l'assemblée de M. Cormier. A cette occasion, le prix du passage était de 10 centimes au lieu de 5 comme à l'ordinaire.

Bagarres

Durant l'assemblée d'hier soir, il y eut de temps à autre, des commotions de bagarres, mais les hommes de police eurent vite raison des turbulents et le tout se borna à de petits esclandres qui n'eurent d'autre but que de troubler la discussion.

Les hommes de police de Hull, malgré leur petit nombre, ont fait preuve de beaucoup de tact et de force dans l'exercice de leur devoir. Nous les en félicitons.

Députation

M. L. P. Sylvain est parti aujourd'hui à la tête d'une députation de la Pointe Gatineau pour se rendre auprès de M. Alonzo Wright, à Ironside, comté d'Ottawa. La députation demandera de changer le nom du bureau de poste de la Pointe Gatineau qui, jusqu'à présent a été reconnu sous le nom de Templeton, en celui de Pointe Gatineau, qui est plus français et qui empêchera nombre d'inconvénients.

DANS LA CAPITALE

Sombrec

La barge "Hope," la propriété de M. Charles O'Gulvie, de New-Edinburgh, a sombré hier dans les environs de Montréal. Elle ne pouvait se rendre à destination étant trop lourdement chargée; on est actuellement à en opérer le déchargement.

Un nouveau gymnase

Le contrat pour la construction du nouveau gymnase du collège d'Ottawa a été accordé à M. Marsan, de Québec, père du Révd M. Marsan, professeur de chimie au collège.

N'oubliez pas la salle d'une belle fournaise à la salle Ste Anne, mercredi le 29 courant. Seulement 10 cts du billet. Achetez vos billets des petits enfants.

En contravention

On se plaint que le "Scott Act" n'est pas strictement observé dans les endroits où il est en vigueur. Plusieurs hôteliers de Rochester-ville ont reçu avis de comparaitre devant la cour pour infraction à la loi Scott.

Feu

Les propriétés de M. Cowan dans le lot 20 de la concession 5, à Osgoode, ont été complètement détruites par un incendie dévastateur. On suppose qu'un tramp italien qui s'était informé durant la soirée à qui appartenait toutes ces propriétés est l'incendiaire, car quelques instants après qu'il eut disparu, on s'aperçut de l'incendie. Les bâties incendiées contenaient toute la récolte de cette année. Pertes complètes.

Toutes les personnes nerveuses ne devraient pas manquer d'Eau St-Léon, le meilleur remède.

J. E. C. DUNN, seul agent.

Un train en feu

Hier matin, au moment où le train du Canada Atlantique arrivait à la gare Ste Anne, on s'aperçut que le feu venait de se déclarer dans le char de première classe. On dut le détacher du reste du convoi et les passagers s'installèrent du mieux possible dans les chars pa-lais et celui de seconde classe. Le feu a été éteint par le poêle qui sert à préparer les repas pour les passagers. Cet incendie créa une panique assez considérable parmi les passagers, mais heureusement il n'y eut aucun résultat grave.

Cour de Police

25 Septembre—William Robert, désordre sur la rue, \$3 et les frais; Léon Denault, pour vol d'une hache la propriété de Madame Léa Cloutier, est condamné à un mois de prison aux travaux forcés; Chs. Aughey, petit garçon d'une douzaine d'années est accusé du vol d'une petite voiture, appartenant à Geo. Riley, procès remis à lundi.

Obstructions

Lors des réparations à la voie des chars urbains, sur la rue Sussex, les employés ont déposé sur le terrain vacant, coin de la rue Rideau et Sussex une quantité de ferrailles et de vieilles pièces de bois qui, tout en obstruant le trottoir sont loin d'être un embellissement. Maintenant que les travaux sont terminés le moins que nous pouvons attendre de la compagnie des chars urbains, serait, qu'elle débarrasse ce terrain de cet encombrement inutile. Nous espérons qu'on tiendra compte de ces remarques.

Hulle de charbon Canadienne à 20 cts. par gallon chez N. A. Savard.

Râle d'une fournaise

Une fournaise à charbon, de la valeur de \$50, sera réfilée à la salle Ste Anne, mercredi, le 29 courant, à 7 1/2 p.m. Le prix du billet est de 10 cts seulement. Les enfants des écoles Ste Anne sont les seuls autorisés à la vente des billets. Que chaque acquéreur ait le soin de donner son nom et prénom ainsi que le lieu de sa résidence afin qu'il n'y ait point de mal entendu.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District d'Ottawa

DANS LA COUR SUPERIEURE

Toussaint Gédéon Courtois, de la Cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton et la Province d'Ontario, employé civil, Demandeur.

vs.

Dame Amelia Lock, autrefois de la Cité d'Ottawa, mais à présent du Township de Hull, dans le comté et district d'Ottawa, épouse de Frederick Fooks, aussi autrefois de la dite Cité d'Ottawa, mais à présent résidant en la ville de Vancouver, dans la Colombie Anglaise, séparée de biens du dit Frederick Fooks et par lui autorisée à l'effet des présentes; et le dit Frederick Fooks pour autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes.

Défendeur.

Il est ordonné à la Défenderesse de comparaitre dans les deux mois.

A. DRISCOLL, Prototaire de la Cour Supérieure pour le district d'Ottawa. Aylmer, 23 sept. 1886.

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNETE DU NOM

Une fois dans la chambre de l'hôtel, entre sa mère et Marie-Anne, Maurice se laissa tomber sur une chaise, anéanti par cette invincible torpeur qui suit les douleurs trop lourdes pour les forces humaines.

—Rien n'est décidé encore, répondirent les officiers aux questions de Mme d'Escorval, M. le curé de Sairmeuse doit accourir dès que le verdict sera rendu... Puis, comme ils avaient juré de ne pas perdre Maurice de vue ils s'assirent, sombres, et silencieux.

Au dehors, tout se taisait; on eût cru l'hôtel désert. Les gens de la maison s'entendaient pour ne pas troubler cette grande et noble infortune; ils la respectaient comme on respecte le sommeil du condamné à mort la nuit qui précède l'exécution.

Enfin, un peu avant quatre heures, l'abbé Midon arriva, suivi de l'avocat auquel le baron avait confié ses volontés dernières... —Mon mari... s'écria Mme d'Escorval en se dressant tout d'un bloc.

Le prêtre baissa la tête... elle comprit. —Mort... balbutia-t-elle. Ils l'ont condamné... Et plus a-sommée que par un coup de maillet sur la tête, elle s'affaissa sur son fauteuil, inerte, les bras pendants...

Mais cet anéantissement dura peu; elle se releva: —A nous donc de la sauver!... s'écria-t-elle, l'œil, brillant de la flamme des résolutions héroïques à nous de l'arracher à l'échafaud... Debout, Maurice... Marie-Anne, debout... Assez de lâches lamentations, à l'œuvre!... Vous aussi, Messieurs, vous m'aidez... Je peux compter sur vous, monsieur le curé... Qu'allons-nous faire?... Je l'ignore. Mais il doit y avoir quelque chose à faire... La mort de ce juste serait un trop grand crime, Dieu ne le permettrait pas...

Elle s'arrêta, brusquement, les mains jointes, les yeux levés au ciel, comme si une inspiration divine lui fut venue... —Et le roi!... reprit-elle, le roi souffrira-t-il qu'un tel forfait s'accomplisse?... Non! Un roi peut refuser de faire grâce, il ne saurait refuser de faire justice!... Je veux aller à lui, je lui dirai tout!... Comment cette idée de salut ne m'est-elle pas venue plus tôt!... Il faut partir à l'instant pour Paris, sans perdre une seconde...

Maurice, tu m'accompagnes!... Que l'un de vous, messieurs, m'aille commander des chevaux à la poste... Elle pensa qu'on lui obéissait et précipitamment elle passa dans la pièce voisine pour faire ses préparatifs de voyage.

—Pauvre femme!... murmura l'avocat à l'oreille de l'abbé Midon, elle ignore que les arrêts des commissions militaires sont exécutoires dans les vingt-quatre heures.

—Eh bien?... —Il faut quatre jours pour aller à Paris. Il réfléchit et ajouta: —Après cela, la laisser partir serait peut-être un acte d'humanité... N'ay, au matin de son exécution, ne parla-t-il pas du roi pour éloigner la maréchale qui sanglotait à demi évanouie au milieu de son échafaud?...

L'abbé Midon hochait la tête. —Non, dit-il, Mme d'Escorval ne vous pardonnerait pas de l'avoir empêchée de recueillir la dernière pensée de son mari... Elle repartit en ce moment et le prêtre rassemblait son courage pour lui apprendre la vérité cruelle, quand, on frappa à la porte à coups précipités.

Un des officiers à demi-soldé ouvrit, et Bavois, le caporal des grenadiers, entra, la main droite à son bonnet de police, respectueusement, comme s'il eût été en présence d'un supérieur.

—Mlle Lacheneur? demanda-t-il.